



Demande de dérogation mineure

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h 00, mardi le 5 novembre 2024, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

No de la demande :	DM 24-12
Nom du requérant :	Robert Millette
Emplacement :	1900 rang de la Rivière Sud
Objet de la demande :	Autoriser l'agrandissement de \pm 68 m.c sur pieux de la résidence tandis que la norme maximale pour un agrandissement sur pieux est de 20 m.c.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à cette demande pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 18 octobre 2024
par

Annick Lafontaine
Greffière